

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2009

OBJET

de la Délibération

AMENAGEMENT DE L'AVENUE NAPOLEON 1^{ER} ET DES RUES ADJACENTES

AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

23 juin 2009

Date d'affichage : 23 juin 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, M.DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

AMENAGEMENT DE L'AVENUE NAPOLEON 1^{ER} ET DES RUES ADJACENTES

AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 2 juillet 2008 a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement de l'avenue Napoléon 1^{er} et des rues adjacentes.

Lors de la réalisation de la première tranche concernant les rues Caïnain/St-Jory, il est apparu que les lanternes prévues en façade n'éclairaient pas de façon satisfaisante et que pour plus d'efficacité il était préférable de mettre un éclairage sur mât.

Afin de réaliser ces travaux supplémentaires, un avenant doit être passé avec le groupement d'entreprises GARCZYNSKI et TRAPLOIR/ETDE titulaire du lot 4 réseaux souples pour un montant de 6 375 € HT soit 7 624.50 € TTC.

La commission d'appel d'offres, réunie le 25 juin 2009, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Nous vous proposons :

- D'accepter l'avenant à intervenir avec le groupement d'entreprises GARCZYNSKI et TRAPLOIR/ETDE et d'autoriser le Maire à le signer,

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 juillet 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**